



ASSOCIATION ROMANDE DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

7^{ème} Assemblée générale ordinaire du 13 octobre 2005

Procès – verbal

Date : Jeudi, 13 octobre 2005 à 17h30 heures

Lieu : Hôtel le Warwick, 14 rue de Lausanne, Genève

Présents : 68 membres présents ou représentés

Invités : M. Charles-Henry TEICHER, chargé d'enquêtes de l'ARIF ;
M. Jean-Marc Sterchi, réviseur (BDO Sofirom) ;
Me Carlo Lombardini, avocat au Barreau de Genève et juge au Tribunal d'honneur de l'ASG ;
MM. Franz de Planta et Eric Wagner, du Comité de l'OAR-G ;
Jean-Pierre Michellod de la revue « Point de Mire ».

Président : Jaques Vernet

Procès-verbal : Norberto Birchler, directeur

Le président ouvre la séance à 17h35. Il rappelle que l'assemblée a été régulièrement convoquée par lettre datée du 9 septembre 2005 adressée à tous les membres, et par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 12 septembre 2005, soit 20 jours au moins avant sa tenue, conformément aux Statuts. L'ordre du jour de cette assemblée n'a pas été modifié depuis son envoi.

Le président salue également nos invités, ainsi que notre orateur Carlo Lombardini, avocat au Barreau de Genève et juge au Tribunal d'honneur de l'ASG.

Un grand nombre de membres et d'invités se sont excusés pour leur absence de ce soir.

En préambule, J. Vernet annonce son départ du poste de président après la présente assemblée et Julien Blanc a été élu à la présidence pour lui succéder. J. Vernet remercie l'ensemble du Comité et le secrétariat pour le travail effectué depuis sa prise de fonction à ce jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 21 octobre 2004.

Le président rappelle que le procès-verbal de l'AG 2004 a été affiché sur le site Internet de l'ARIF dès la fin octobre 2004. Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport d'activité du Comité

Le président passe en revue les principaux événements ayant marqué l'exercice du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005. Celui-ci a été dominé par les éléments suivants:

Il s'agit du premier exercice complet selon le nouveau calendrier. Le secrétariat a continué à fonctionner de façon indépendante et performante. Le rapport de l'audit effectué par l'ACLBA en nos locaux à la fin de l'été 2004 félicitait l'ARIF pour sa gestion. Le secrétariat a en outre, depuis le début de cet exercice, repris une grande partie des travaux de contrôle de la révision LBA.

Le secrétariat est composé à ce jour de Norberto Birchler, directeur, Alain Saint-Sulpice, Natalina Chapuis, Inès Braunschweig-Yenoth et Leïla Abbès comme collaborateurs engagés à plein temps et d'une étudiante, Natacha Buffet, engagée à temps partiel.

M. Olivier Calame nous a quitté suite à une réorientation professionnelle.

L'autre objectif du Comité, à savoir la création d'une réserve correspondant à un budget annuel, n'est pas encore atteint.

L'ACLBA a procédé durant cet exercice à un certain nombre de demande de renseignements (basées sur l'art 19 LBA). L'ARIF a toujours pu satisfaire ces demandes.

A ce jour les relations avec l'ACLBA peuvent être qualifiées de très bonnes.

L'ARIF s'est engagée dans la défense des intérêts de ses membres, notamment en prenant position lors des consultations concernant la révision de la LBA et l'introduction d'une taxe OAR. Lors du Congrès LBA, le Conseiller fédéral H.-R. Merz a promis une pause de réflexion, afin d'analyser plus calmement les oppositions et contre-propositions.

L'ARIF a également participé activement aux travaux conduits en commun avec les autres OAR et l'ACLBA, dont notamment les discussions en vue de l'introduction d'une révision LBA tous les deux ans.

Le Comité a également travaillé à la refonte des documents de travail (DT) pour la révision, en les adaptant au nouveau règlement entré en vigueur en début d'exercice. Il a également accepté le principe de l'introduction d'un cycle de visite de courtoisie auprès des membres.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité de l'ARIF s'est réuni 9 fois.

La composition actuelle du Comité est rappelée par le président :

Jaques VERNET,	président
Joseph BOLLAG,	vice-président
Giulio RONGA,	vice-président
Julien BLANC,	président de la Commission de formation & information
Guy GIROD,	président de la Commission d'admission
Walter STRESEMANN,	président de la Commission de gestion
Raphaël TREUILLAUD,	président de la Commission de surveillance
Mark BRENDOW	Bernard HESS
Olivier ETIENNE	Gaudéric MASSOT
Andreas FABJAN	Philippe PERLES
Christophe FIGUET	Philippe HAENER
Christian THURY	

Travaux du Bureau du Comité

La composition actuelle du Bureau est la suivante:

Jaques Vernet, Giulio Ronga, Julien Blanc, Guy Girod, Walter Stresemann, Raphaël Treuillaud.

Au cours de l'exercice qui s'est terminé au 30 juin 2005, le bureau du Comité s'est réuni 9 fois. Il s'est essentiellement occupé de préparer les réunions du Comité et de gérer un certain nombre d'affaires courantes.

Travaux de la Commission de gestion

Le président de la Commission, Walter Stresemann, décrit les principales activités de la Commission de gestion qui s'est réunie 8 fois durant l'exercice. Ses activités principales ont été le suivi du budget 2004-2005, la gestion des liquidités, l'élaboration du budget 2005-2006, ainsi qu'un audit de fonctionnement et des procédures internes du secrétariat. Les conclusions de la première phase de cet audit sont en voie de finalisation. Les travaux

se poursuivront par la mise en place d'une structure de « Business continuation planning ».

Travaux de la Commission d'admission

Guy Girod, président de la Commission depuis janvier 2005, donne quelques statistiques concernant l'activité de la Commission d'admission qui, du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, s'est réunie à 11 reprises. Elle a admis 87 candidats (contre 30 lors de l'exercice précédent), ainsi que 8 réviseurs LBA. Aucune demande d'affiliation ou d'agrément n'est devenue caduque. Une demande d'affiliation a été retirée, car le candidat n'était pas soumis à la LBA.

5 diagnostics préalables ont été effectués.

Il signale aussi qu'au 1^{er} octobre 2005, il y avait 5 dossiers de candidature en cours de traitement, dont le plus ancien remontait au mois d'août 2005.

Au 30 juin 2005, l'ARIF contenait 455 membres actifs. 45 membres ont démissionné durant l'exercice, principalement pour cessation d'activité ou non-assujettissement subséquent.

Travaux de la Commission de surveillance

La présidence de cette Commission est assurée par Raphaël Treuillaud. Durant l'exercice écoulé, la Commission de surveillance a tenu 6 séances, auxquelles s'ajoutent les nombreuses séances de travail individuel de ses membres.

La commission a effectué un contrôle de la qualité des audits LBA des membres. Globalement ceux-ci sont de bonne facture. Suite à cet audit, la commission a décidé de transférer au secrétariat le contrôle des audits. Celui-ci ne transmet plus à la commission que les audits nécessitant une décision ou un traitement particulier.

La commission a débattu et proposé au Comité l'introduction d'un cycle de visite auprès des membres. Pour effectuer un cycle de visite complet auprès de tous les membres, il faudra compter plusieurs années.

En outre, elle a répondu à de nombreuses demandes d'avis juridique des membres.

La Commission a mené 15 enquêtes sur des membres, proposé 5 sanctions (1 amende, 2 blâmes et 2 exclusions). Ces sanctions ont été avalisées par le Comité, les deux exclusions sont cependant entrées en force sur le nouvel exercice.

Le contrôle de la révision 2003-2004 s'est déroulé de façon satisfaisante et dans les délais. La commission a procédé à la réécriture complète des documents de travail pour la révision LBA 2004-2005 en les adaptant au nouveau règlement entré en vigueur au début de l'exercice 2004-2005.

Pour la révision 2005, nous attendons environ 480 rapports. Le contrôle de la révision a par ailleurs commencé. Les rapports entrent régulièrement et sont de toute aussi bonne facture que ceux de l'année précédente. Il y a encore un certain nombre de demande de prolongation du délai (environ 15%). 50 rappels ont été envoyés cette semaine aux retardataires. Il faut se féliciter du taux d'entrées élevé des rapports.

La commission profite de cette occasion pour rappeler aux membres que tous les documents relatifs à la révision LBA doivent être envoyés à l'ARIF exclusivement par le canal du réviseur LBA.

La commission s'est également penchée sur une refonte de la Convention d'agrément avec les réviseurs, afin de l'adapter à l'évolution législative et réglementaire.

Enfin, la commission a été chargée du suivi des recours devant le Tribunal arbitral de l'ARIF.

Travaux de la Commission de formation et information

M. Julien Blanc, président de la Commission de formation et d'information indique que la Commission s'est réunie 7 fois durant l'exercice écoulé. L'ARIF a organisé 19 séminaires et ateliers au cours de l'année 2004-2005, soit :

- 3 Séminaires généraux en français à Genève et à Lausanne
- 2 *General seminar in English* à Genève
- 1 Allgemeines deutschsprachiges Seminar à Zürich

- 2 *Workshops in English* à Genève, dont un sur le nouveau règlement de l'ARIF
- 1 Workshop auf Deutsch à Zürich
- 1 Atelier « Immobilier » à Genève
- 1 Atelier « Change » à Genève
- 1 Atelier « Instruction pénale des affaires de blanchiment » à Genève
- 1 Atelier « Transferts de fonds »
- 1 Atelier « Gestion de fortune »
- 2 Ateliers «Le nouveau règlement de l'ARIF »
- 1 Atelier « Le marché de l'art »
- 1 Atelier « Administration de sociétés & trusts »
- 1 Atelier « Réviseurs LBA »

Il met l'accent sur la formation multilingue, qui sera complétée cette année par un séminaire en italien au Tessin. L'ARIF s'efforce d'inviter des intervenants de premier ordre, magistrats ou juristes renommés.

L'association a supervisé des séminaires internes organisés par deux membres.

Le secrétariat a également développé le site Internet de l'Association, notamment la version italienne.

Le concept d'information mis en place par la commission a été renforcé cette année par l'envoi systématique de communiqués de presse au sujet des prises de position publiques, l'organisation d'une conférence de presse en octobre 2004 et la publication régulière (rythme semestriel) d'une Newsletter.

Contacts avec les autres OAR

L'ARIF est membre du Forum des OAR, un groupe de travail formé par les 11 OAR reconnus. L'ARIF a participé à toutes les réunions du Forum. Les thèmes principaux traités et suivis par le Forum sont les suivants :

- L'organisation du Congrès LBA du 7 juin dernier avec l'intervention du Conseiller fédéral H.-R. Merz ;
- La prise de position contre le projet de taxe OAR pour couvrir les frais de fonctionnement de l'ACLBA.

L'ARIF a participé activement à toutes les consultations de l'ACLBA.

Les contacts avec les autres OAR, notamment ceux ayant un profil pluri-disciplinaire, ont continué à être développés.

Lors de la dissolution de l'OAR de la Chambre fiduciaire, l'ARIF a accueilli une vingtaine de membres.

3. Présentation des comptes

Walter Stresemann, trésorier, rappelle aux membres présents que les comptes de l'ARIF pour l'exercice 2004-2005 leur ont été envoyés avec la convocation, et que le rapport de

l'organe de révision, BDO Sofirom, leur a été remis lors de l'enregistrement. Il présente et commente le bilan et les comptes de pertes et profits de l'exercice 2004-2005.

La situation financière de l'ARIF est à ce jour saine, mais encore relativement fragile, par manque de réserves. Il rappelle que conformément aux conclusions du 1^{er} rapport Zimmerli, l'ACLBA encourage les OAR à constituer une réserve équivalente à 1 an de budget de fonctionnement. L'ARIF commence donc à constituer ce montant, grâce au travail fourni par le secrétariat au niveau du contrôle des coûts. Afin de commencer à constituer cette réserve, il est proposé d'attribuer CHF 300'000.- du bénéfice reporté à un poste intitulé « réserve libre ». Nous estimons que d'ici 5 ans, l'ARIF devrait avoir constitué plus de 1.2 millions de francs de réserves, conformément aux directives susmentionnées.

C'est la raison pour laquelle le budget 2005-2006 présente un excédent de recettes et que le Comité renonce, en l'état, à proposer une diminution des cotisations.

Il rappelle que le budget est un outil de planification et que celui-ci peut donc évoluer en fonction des circonstances.

4. Rapports des réviseurs

a) Révision concernant le respect des conditions d'autorisation OAR

Tant le dernier rapport de révision de BDO Sofirom que celui de l'ACLBA n'ont pas soulevé de dysfonctionnements. Le Comité a donc décidé de faire effectuer tous les deux ans une révision concernant le respect des conditions d'autorisation. Cette décision est conforme aux Statuts.

b) Révision statutaire

Jean-Marc Sterchi, représentant de l'organe de révision, BDO Sofirom, donne lecture des conclusions de son rapport concernant la révision statutaire des comptes. Il recommande à l'assemblée d'approuver les comptes présentés.

5. Approbation des comptes et décharge au Comité

Suite à deux questions demandant des précisions sur le budget et l'introduction de la révision biennale des membres, l'Assemblée générale approuve les comptes qui lui sont soumis et accorde sa décharge au Comité à l'unanimité.

6. Elections statutaires

a) Membres du Comité

Le président rappelle que C.-H. Teicher a quitté le Comité en 2004 sans être remplacé.

En outre 3 membres du Comité ont décidé de quitter le Comité. Pour deux de ces personnes, leur mandat est arrivé à échéance. Il s'agit de MM. Olivier Etienne et Jaques Vernet.

Christophe Piguet a quant à lui présenté sa démission, au grand regret du Comité, pour des motifs professionnels.

4 autres personnes voient leur mandat arriver à échéance et sollicitent une reconduction de celui-ci. Il s'agit de Philippe Perles, Walter Stresemann, Christian Thury et Raphaël Treuillaud. Ils sont candidats à la réélection en bloc.

Le Comité a décidé de ne pas repourvoir le poste laissé vacant par le départ de C.-H. Teicher, de sorte à réduire à 16 le nombre des membres du Comité (précédemment 17, minimum statutaire 15).

Suite aux démissions et après renouvellement des mandats des Membres du Comité qui se représentent, il restera 3 postes à repourvoir.

Le Comité propose à l'AG de renouveler les mandats des membres du Comité qui se représentent, et d'élire les trois candidats suivants pour remplacer les membres démissionnaires :

Guy Châtelain ;
Charly Denervaud ;
Jean-Marc Schwenter.

Les trois candidats se présentent rapidement.

Le nombre de candidats étant égal à celui des postes à repourvoir, l'élection est tacite conformément à l'art 7, al 2 du règlement sur les élections.

7. Divers

Personne ne demande la parole. M. Chiantera remercie le Comité pour le travail effectué.

La séance est levée à 18h 45 et suivie par l'exposé de Me Carlo Lombardini « Entraide pénale et procédures de blanchiment ».

Suite à cette intervention, les participants sont conviés à un apéritif.

Ainsi fait à Genève, le 15 octobre 2005.


Jacques Vernet
Président


Norberto Birchler
Directeur